

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 73 (1934)  
**Heft:** 30

**Artikel:** Sociétés de garçons : [suite]  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-225932>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Paudex, au domicile de mes parents. Je m'y équipai avec bugle et sacoche. En passant à Pully, je pris Edouard Bugnion, élève du Collège cantonal, premier piston, puis, en route pour la gare.

« Un train spécial attendait la fanfare et la délégation chargée de recevoir la bannière fédérale et nous conduisit à Oron. Personne n'avait diné et tout le monde descendit à l'Hôtel de Ville d'Oron où un repas nous fut servi.

« Nous remontâmes ensuite à la gare pour attendre le train venant de St-Gall. Ce fut long. Il arriva enfin et nous jouâmes une polka dont je me souviens encore entièrement des airs. Mais on ne repart pas : pourquoi ce retard ?... La bannière fédérale s'était, paraît-il, égarée, personne ne savait où elle avait passé. Je pense que le télégraphe avait joué, car on apprit qu'à Berne le fourgon contenant l'emblème sacré, détaché du transit arrivant de St-Gall, avait été oublié au départ. Une machine spéciale dut l'amener, mais je ne me souviens plus si elle nous rejoignit à Oron, en cours de route ou seulement à Lausanne. Le fait est qu'il y eut beaucoup de retard et que nous arrivâmes à Lausanne seulement à 6 heures du soir.

« Le lendemain dimanche eut lieu le grand cortège, par une chaleur étouffante. J'ai de souvenir de cette épaisse randonnée et de la soif dévorante qui m'accablait à l'arrivée à Beau-lieu... Poussé dans la colonne serrée, quasi disloquée, j'arrive à l'entrée de la canine, espérant pouvoir rejoindre mes camarades et boire quelque chose, mais un gendarme me défendit absolument d'entrer : « Pas de place pour la fanfare des cadets ». Bousculé, je finirai par sortir de la cohue, vanné, étourdi... »

Un sympathique membre du barreau lausannois actuel faisait partie de la fanfare des cadets de cette époque. Ils étaient une douzaine de survivants, en 1924, cinquante ans après leur entrée dans le corps, pour revivre leurs fiers souvenirs. Feu le professeur Henri Blane les commandait, tandis que Louis Chatelan, mort récemment, était le tambour-major.

L'autre jour, nous avons revu les cadets. S'ils n'ont plus leur fringant uniforme, au moins les musiciens et les tapins ont-ils conservé le pâne surmontant la casquette. Et, au Bois, le Tir à l'Arc perpétue les gestes des vieilles générations. Le bal, de retour, le soir, à la clarté des lanternes vénitiennes, bras-dessus, bras-dessous, jeunes et vieux, la gaîté exubérante, le joli coup d'œil sur le Chemin-Neuf, le picoulet sur la Raponne, les monomes s'engouffrant dans les restaurants, galopant entre les tables, petits Lau-sannois et petites Lausannoises excitaient la vive sympathie des consommateurs parmi lesquels se trouvaient maints de leurs aînés.

Revenant au Tir fédéral de 1876, d'heureuse mémoire, nous constatons que dans deux ans, il y aura cent ans que le premier eut lieu à Lausanne, mais que notre bonne ville ne fera pas comme Aarau. Elle laisse passer son tour. Sa consolation est qu'il lui reste le Comptoir, cha-que année, avec sa cantine accueillante aux pro-props patriotiques. Tout de même, Fribourgeois, merci de nous ramener, sur terre romande, à la saine tradition suisse, à cette rencontre entre Confédérés qui ont le cœur à la bonne place.

Louis Mogeon.

#### ILS GARDENT LES HAUTS PASSAGES...

C'est une publication d'un jeune tout particulier que l'Album des Saints des Cols des Alpes édité par l'Administration fédérale des postes.

Les bois en quatre couleurs de l'artiste bernois Paul Boesch placent les dignes patrons tutélaires des cols des Alpes au milieu des paysages du Grand St-Bernard, du Simplon, du St-Gothard, du St-Bernardin et des cols de la Haute-Engadine. Aux Saints des cols proprement dits, St-Bernard de Menthon, St-Jacques de Compostelle, St-Gothard d'Hildesheim, St-Bernardin de Sienne et St-Maurice, s'ajoutent St-Christophe, le patron de tous les conducteurs de véhicules et des porteurs, ainsi que le bienheureux Nicolas de Flue. Paul Budry a écrit pour ce magnifique album une très belle préface : « Ils gardent les hauts passages... » et M. le chanoine Louis Poncet a rédigé les légendes des illustrations.

Touristes et véhicules sont placés sous la protection de ces Saints et c'est en toute sécurité que l'on peut traverser les hauts passages des Alpes dans les con-

fortables automobiles jaunes de l'Administration des postes suisses.

Cette publication est en vente dans les librairies et aux guichets des principaux offices de poste au prix de fr. 3.50.



#### FAVEY ET GROGNUZ

*Lors du tir fédéral à Fribourg, en 1881, nos deux amis n'ont pas manqué de se rendre, histoire de sortir de chez eux et de décrocher un prix. La rédaction du « Conteum » les trouve*

#### AU BANQUET

**F**ES tireurs, quittant le stand, arrivaient par groupes. Favey, qui était du nombre, ne tarda pas à nous apercevoir et à se diriger de notre côté. Très échauffé, le visage et les mains noirs de poudre, les habits poussiéreux, le chapeau entouré de contre-marcques, de plumes rouges, de la carte de fête et d'un rameau de vigne, il portait, en sautoir, sa carabine et un espèce de carnier de chasse rempli de munitions et d'autres objets. « Bon, s'écria-t-il en nous abordant, voilà le mossieu du journa !... Où vous êtes-vous rencontrés ! »

— Vers le grand tilliot, fit son beau-frère.

— Tant mieux, nous resterons ensemble. J'en ai assez de ce tir ; y faire une bise d'enfai, impossible de teni ; j'ai essayé de prendre de l'empaire, je fesais toujours la droite ; j'ai donné plus de trente tours de visse à ma mire, rien !... encore la droite... Je crois que ça vient des cartouches ; ils ne font plus rien de bon par cette confédération. Et pi, vous avez vu ces Allemands qui se couchent comme des veaux pour tirer !... Rien que ça, voyez-vous, ça vous fait donner de travers.

— Eh bien, oui, ajouta Grognuz, ils se couchent ; c'est la nouvelle théorie, que voulez-vous. Dans mon temps, on ne fesait pas tant d'histoires, on encrossait et pi... rau !

Le dîner servi, mes deux compagnons, qui avaient, paraît-il, un appétit monstrueux, cessèrent leur babil. Jamais je ne vis commettre, à table, de pareils dégâts.

Quand tout fut emmagasiné, Favey poussa un soupir de satisfaction ! « Ah !... ça commence à mieux aller ; j'avais un peu faim. »

— Moi aussi, ajouta son beau-frère, une petite bouchée ne fait rien de ma.

La conversation, qui s'animait au choc des verres et aux sons de la musique, fut couverte, quelques instants plus tard, par un roulement de tambour. Un orateur monta à la tribune et prononça d'une voix retentissante le toast à la patrie !

Mes deux amis, qui ont le vin tendre, avaient les larmes aux yeux et applaudissaient à outrance. Près de Grognuz, se trouvait un convive qui, tout en laissant percer un malin sourire, restait impassible : pas le moindre signe d'approbation.

— Qu'en dites-vous de ça, voisin ? lui fit Grognuz, voilà au moins un discours qui part du cœur !

— Eh bien, cela dépend des appréciations.

— Comment, ça dépend des appréciations ?

— Hélas, — il y a des exceptions, c'est vrai, mais suivez la plupart de ces orateurs dans la vie politique, comme dans la vie civile, et vous vous rendrez compte de la sincérité de

leurs paroles ; vous verrez comment les questions de personnes et les intérêts privés laissent loin derrière eux cette pauvre patrie, trop souvent oubliée ! Vous jugerez de tout ce qu'il y a au fond de ces chaleureux appels à la conciliation, à la tolérance, vous vous convaincrez...

— C'est bon, c'est bon, interrompit Grognuz, savez-vous que vous m'avez l'ai d'un fâmeux momier, vous !...

— Vous me demandez mon opinion, je vous la donne.

— Vous êtes un blagueur, entendez-vous !... et si ce n'était par respect pour la compagnie, je vous poserais ma main...

Il n'avait pas achevé que déjà il levait le bras, et par un mouvement involontaire, poussait violemment un des sommeliers portant un grand saucier, dont le contenu aspergeant les vêtements de plusieurs personnes, souleva subitement un concert de récriminations et de menaces. Le pauvre garçon, traité de manant et de maladroit, s'efforçait d'expliquer comment la chose était arrivée, sans parvenir à se faire écouter ; de là un imbroglio qui rassembla en quelques minutes autour de la table une foule compacte.

Favey, profitant de la confusion du moment, tira Grognuz par le bras et lui dit : *Se te vāo mē craire no faut déménadzì dē perquie, ào bin pāo contà que n'ein onna frottaé.*

De mon côté, voulant éviter un conflit désagréable, je leur fis signe de me suivre, et nous nous éloignâmes à grands pas.

L. M.

#### SOCIÉTÉS DE GARÇONS

Lors des fiançailles d'une personne du village, — et surtout s'il s'agissait d'une personne riche, ou occupant une position élevée, — la Société des Garçons la félicitait par une adresse, où l'on retrouvait toujours les mêmes compliments et les mêmes souhaits. Puis, le jour des noces on faisait aux nouveaux époux une ovation en règle où la musique, le canon et la danse s'en donnaient à qui mieux mieux.

Voici à ce sujet quelques extraits des procès-verbaux de la jeunesse de M... appartenant tous à la première moitié de ce siècle.

\*\*\*

« Monsieur,

Les jeunes gens de M... ayant appris l'heureuse nouvelle de votre prochaine union avec Mademoiselle \*\*\*, vous adressent les vœux les plus sincères pour la conservation de celle que vous avez choisie pour être la compagne de vos destinées ici-bas. Veuille le Tout-Puissant vous accorder longue vie et prospérité et faire en sorte que les jours de deuil et d'adversité vous soient ménagés autant que possible.

« Nous saisissons cette occasion pour vous exprimer les sentiments d'amour et de respect que nous éprouvons pour votre honorable famille, et pour celle de votre future épouse ; puisse Dieu vous les conserver longtemps.

« Excusez-nous, Monsieur, de vous avoir adressé nos félicitations avec tant de simplicité ; mais croyez que si nos sentiments sont mal exposés, ils sont du moins du fond de nos coeurs. »

\*\*\*

Ordinairement le fiancé répondait par une lettre de remerciements, dans laquelle il posait parfois certaines conditions au sujet des honneurs qu'on se proposait de lui rendre le jour de ses noces :

« A l'honorble Société des Jeunes gens de \*\*\*.

Les termes flatteurs dont vous avez bien voulu nous servir tant à mon égard qu'à celui de ceux qui me sont chers, et le but même de votre démarche me fait un devoir de vous témoigner ma reconnaissance. Ce serait donc avec grand plaisir que j'accepterais votre offre obligeante, sans la présence dans ma famille de quelques dames sur lesquelles les coups de feu font une trop vive impression.

J'attends donc avec une entière confiance en vous que pas un coup de fusil ne sera tiré plus proche de 400 pas fédéraux du lieu où la noce sera, soit en route pour revenir, soit à M... De plus je remets entièrement entre vos mains le soin de vous entendre avec les jeunes gens des

villages de M... et de C..., pour qu'aucune barrière ni entrave ne me soit apportée pour entrer dans le temple ou en sortir, ni enfin pour gêner la circulation pendant le jour de jeudi 25 courant qui sera celui de mon mariage s'il plaît à Dieu.

« Voilà, messieurs, ce que je désire de votre aide, vous priant de croire que je ne manquerai pas de vous en tenir compte en proportion de ce que vous aurez fait.

« S'il vous plaît de nous procurer de la musique pour danser pendant l'après-midi de ce jour, il va sans dire que je contribuerai aux frais qu'elle occasionnera, mais dans le cas où vous choisirez un local près de la maison, je vous prie de vous y rendre sans armes. (Signature).

\*\*\*

« Le mardi 23, les garçons de \*\*\* sont assemblés pour entendre la lecture de la réponse de Monsieur... qui agrée les honneurs qu'on veut lui rendre, et pour entendre le rapport des membres qui lui ont été délégués. Monsieur X leur a remis 4 écus de 5 francs et mille remerciements ; nous avons décidé d'acheter 6 livres de poudre.

Le mercredi 24, assemblée pour confectionner les cartouches.

Jeudi 25, jour du mariage de Monsieur le lieutenant..., à 7 heures 1/2 du matin, nous étions sous les armes en uniforme. A 8 1/2 nous avons commencé des décharges et nous nous sommes partagés 6 pour aller en avant et les 7 autres pour attendre le départ des voitures. Les 6 premiers sont allés à M... pour rendre les honneurs, et sont allés au temple. Les autres ont tiré à 400 pas en avant des voitures. Après-midi on a dansé jusqu'à dix heures. Monsieur... a alors remis 20 pièces de 5 francs à la Société pour se divertir.

« Le 3 Août samedi soir on a résolu de danser, et d'envoyer deux chars pour chercher le plancher, et d'envoyer deux d'entre nous pour inviter les filles, et deux dits pour procurer 40 livres de viande, soit 20 de mouton et 20 de veau.

« Le lundi continuation de la fête.

« Le samedi 17 assemblée pour régler compte et pour décider ce que l'on ferait avec le reste. Après délibération, on a décidé de faire de nouveau un souper et d'y inviter nos demoiselles. On a chargé les deux mêmes que samedi pour procurer la viande. »

\*\*\*

« Le 2 janvier 18..., jour des fiançailles de M... demoiselle Magdelaine N... et de son époux J. G., ils nous ont satisfait à savoir 10 francs 5 batz. C'est pour les peines que nous avons eues de garder Madame l'épouse jusqu'au dernier jour de ses fiançailles et même jusqu'à la dernière heure. Cet argent nous l'avons dépensé à G... et nous y avons souffert comme des braves. »

\*\*\*

« Du 3 Décembre 18... L'objet à l'ordre du jour est de savoir si l'on veut rendre les honneurs militaires à Abram... le jour de son mariage. L'assemblée décide de rendre les dits hommages et charge cinq de ses membres de les rendre en tenue militaire. Il est aussi décidé de faire venir quatre livres de poudre et pour 10 batz de capsules. »

Plusieurs procès-verbaux se terminent par ces mots : *Vive le vin et vive l'amour, la nuit et le jour.*

Nous ne voulons pas prolonger ces citations ; ce qui précède suffit pour donner à nos lecteurs une idée de ce qu'étaient jadis les Sociétés de Garçons dans nos campagnes. L. M.



FARCEUR D'HUISSIER!

— Comment cela ? Expliquez-vous.

— Eh bien, voici comment c'est arrivé, répondait ce vieux matou de Vincent, avec son air bonasse. J'avais toujours, chaque fois que

je revenais de la municipalité, à subir des assauts de ma femme, demandant que je lui raconte ce qu'on avait dit ou fait en séance. Vous devez bien comprendre que ça ne m'allait pas, d'autant plus que ces messieurs m'avaient fait, à diverses reprises, des remarques sur mes « indiscretions ». J'en ressens encore les piqûres... Alors, je me suis dit : c'est le moment d'en finir « pour la toute », avec ces cancans, si tu tiens à conserver ta place, la tranquillité chez toi et surtout à ne pas passer pour la plus grande « tapette » du pays. On a de l'honneur à cœur, monsieur le syndic. Alors, comme remède, je me suis pensé de lui raconter la plus jolie « bourse » que je puisse trouver, persuadé qu'elle irait de suite la répéter, de telle sorte que ma Grison serait, comme on dit, mise sur la langue du monde et qu'il faudrait bien que « la crique me craque » si elle ne finissait pas par me laisser la paix.

— Mais ne saviez-vous pas vous faire tout simplement ou recourir à d'autres moyens ?

— C'est bon à dire, monsieur le syndic ; mais si vous connaissiez ma femme ! Comme elle est à présent, elle est pire qu'une fougne, voyez-vous ; il faut qu'elle sache tout. Oh ! pour une brave femme, je ne dis pas, c'est une brave femme, puissante travailleuse ; mais, voyez-vous, quand elle s'est mis en tête de savoir quelque chose, il n'y a pas, oh ! il n'y a pas... il faut qu'elle arrive à chef... et puis, vous savez, « ce que femme veut... ». Enfin, suffit ! Toujours est-il qu'elle sait si bien s'y prendre que, la journée faite, le soir, je me trouve toujours lui avoir tout raconté, sans m'en être aperçu, et que, le lendemain, toutes les tabousses de l'endroit sont au courant... Ça me buvait le sang, pardine ! Vous comprenez. Alors je me suis dit : Tant pis ! aux grands maux les grands remèdes ; et il m'est venu à l'idée de lui pousser la plus verte menace que j'ai pu inventer, en lui défendant d'aller la redire... Je savais d'avance qu'elle ferait aller sa langue et qu'ainsi, après avoir mis toutes les coiffes de l'endroit de travers, elle me laisserait une bonne fois tranquille avec toutes ses questions et sa curiosité... Seulement, monsieur le syndic, je vous assure que j'étais bien loin de me douter que ma pauvre histoire, faite d'un grain de malice, ferait un pareil vacarme, mettrait en révolution tout le village et rebouillerait pareillement le marc dans les cafetières de l'honorable municipalité... Ma parole, si je n'en ai pas du chagrin, un grand chagrin !... Mille excuses, en vérité, messieurs ! Mille excuses !

\*\*\*

Le récit du vieux Vincent fut trouvé, paraît-il, si typique et si bien du goût de ces messieurs, qu'un formidable éclat de rire, — une « recafé », — souligna la fin de son discours et retint en vibrations sonores dans une salle administrative, où les noms des chiffres résonnent plus qu'à leur tour, mais où l'on ne se souvint pas d'avoir jamais ri d'aussi cordiale façon.

— Tonneau de bonbon, mes amis ! s'écria le vieux municipal Jean-Louis, doyen du corps, en essuyant ses yeux ruisselant de larmes joyeuses, de ma vie si jamais, dans cette salle, on a entendu une pareille « rigolée municipale ». On veut s'en souvenir.

Ces excellents municipaux ayant ri « à se torde », comme on dit aujourd'hui, la cause du malicieux Vincent était jugée et... gagnée.

Cependant la dignité du corps municipal se trouvant en jeu, celui-ci exigea une punition... *pro forma*, comme disent les gens de robe.

Que faire ?

Il fut décidé, avec une gravité qui fut relative et au milieu d'une hilarité sans cesse renaisante, que Vincent-Pierre David, accompagné du publicateur (avec son tambour), irait, le jour même, dans tout le village, démentir « au son de la caisse » et par ordre de la municipalité, les bruits fallacieux qu'il avait contribué à répandre : malentendu éclairci, plus de troubles, café au même prix, cafetières rendues, bonheur rétabli, etc. !

Au passage de l'huissier et du publicateur, grands furent l'émotion et la surprise des ménages. Elles ne savaient pas trop, les braves, s'il fallait rire ou bien se fâcher de cette affaire.

Toutefois, comme l'ustensile très inoffensif de leurs confidences et de leur repos, leurs cafetières, leur étaient rendues, que celles-ci purent de rechef mirent leurs panse rebondies à la chaleur du foyer domestique, la joie d'un malheur évité les rendit clémentes ; elles pardonnèrent, sans trop se faire prier, au vieil huissier Vincent et... se calmèrent.

L'orage ayant cessé, le ciel se fit serein.

— Et Marguerite, s'il vous plaît ?

Et bien, elle reçut, — paraît-il, — la pauvre Grison, ce que méritaient et sa vivacité si fougueuse et son intempérance de langage. Sans mourir, comme châtiment, d'une paralysie de la langue (cas inconnu en nos foyers vaudois), on la vit pendant longtemps devenir la risée de son village. C'est au point qu', pendant un mois au moins, on ne la vit plus paraître ni à la fontaine, ni à la laiterie, ni au four communal, et encore moins, le soir, au « cotteder » de la grande place.

Dans sa retraite forcée et dans son douloureux silence, elle a beaucoup réfléchi, la pauvre Marguerite, et puis, elle a pardonné à son tour... Cependant, en son palais de vieille « baraque », près de sa langue d'incorrigible humeur, elle n'en a pas moins gardé une dent, une dent pointue et la moins branlante encore, contre son farceur de mari, lequel, — vers l'année 1803, la première du Canton de Vaud, — lui avait joué le tour que je viens de vous raconter.

A trop chatouiller un huissier, on peut y piquer ses doigts.

A trop lasser la patience d'un mari, une femme peut s'en repentir.

Mais qui donc n'a pas ses torts en ce pauvre monde ?

N'est-ce pas déjà le bon La Fontaine qui, il y a longtemps, a écrit ces vers :

*Rien ne pèse tant qu'un secret ;  
Le porter loin est difficile aux dames...  
Et je sais même sur ce fait  
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.*

Quoi qu'il en soit, lectrices, de la valeur historique de mon récit, et sans chercher à discerner où la charge commence et où elle finit, laissez-moi vous dire, à cent années de distance de l'épisode que je viens de vous raconter, que, — depuis cette aventure, provoquée par le malicieux génie de l'huissier Vincent, — jamais, au grand jamais, onque n'a plus rien su, dans la commune de X, de ce qui se passe de grave dans les solennelles séances municipales, sauf ce qui en est officiellement communiqué dans les colonnes de la *Feuille d'Avis*.

Alfred Cérésole.

**POMPES FUNEBRES NOUVELLES**



PL. CENTRALE 1 LAUSANNE

TÉLÉPH. 23 868/23.869

TOUTES FOURNITURES

FORMALITÉS-TRANSPORTS

MAISON VAUDOISE HORS TRUST

Timbres-poste pour collections

**M. Suter**, 11, r. Haldimand Lausanne

Tél. 34.366

Achat — Vente — Echange

Envois à choix à collectionneurs.

Albums,

Catalogues, Fournitures philatéliques.

**Rafraîchir sans débiller...**

Telle est la qualité du « DIABLETS »  
à l'eau, avec ou sans adjonction de cassis,  
citronnelle ou grenadine.

— Pour la rédaction : J. Bon, édit.  
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bon.